JANVIER 2024

Saint-Just-de-Bretenières

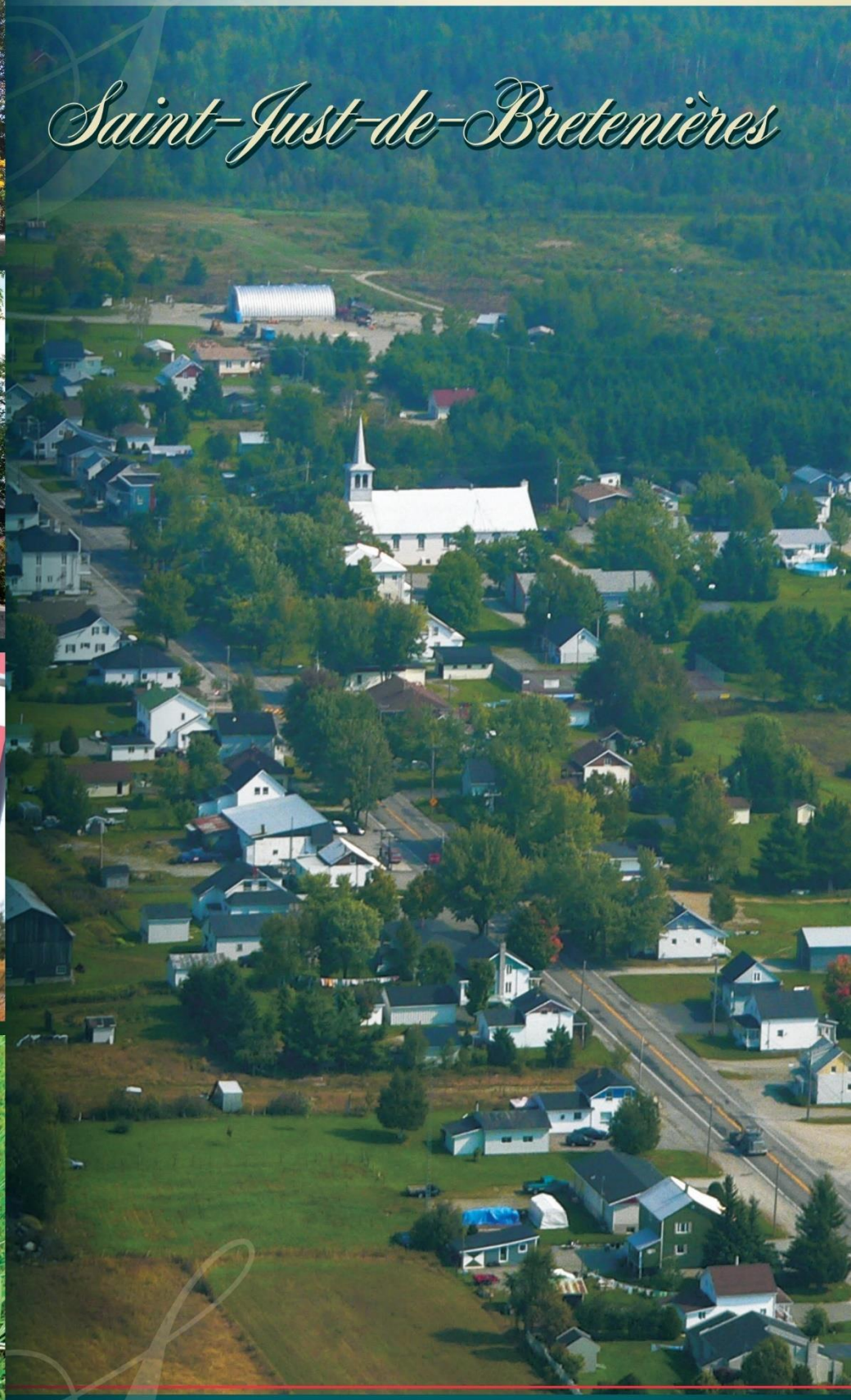

La Sarracénie

Fleur emblème de la Municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES
BUDGET 2024

Le Conseil de la Municipalité désire aviser la population qu'il a adopté, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée le 20 décembre 2023, son budget pour l'exercice financier 2024. Il sera possible pour vous d'en prendre connaissance à partir de l'information que vous retrouverez aux pages suivantes, faisant état de recettes et de dépenses totalisant une somme de 1 171 180,00$.

Vous serez à même de constater, à la lecture du tableau de la page qui suit, que le taux global de la taxe foncière est à la baisse en 2024, soit 0,70$ comparativement à 0,80$ en 2023. Ce taux n'avait pas varié depuis 2018. Les taux de taxation relatifs au service de la dette, au service incendie et au service de la Sûreté du Québec subiront également une baisse.

Comme le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité, pour les années 2024, 2025 et 2026, a été déposé en novembre 2023 par conséquent la majorité des valeurs des propriétés connaissent une augmentation. Malgré la baisse du taux de taxation, vous remarquerez une augmentation de votre compte de taxes dû à la hausse de la valeur de votre propriété. Voici un exemple d'une propriété dans le secteur « Village St-Just » dont la valeur augmente de 22% le compte de taxe subira une majoration de 2,71% :

Valeur de la propriété		Taxe générale	Taxe de la dette	Dette caserne	Sureté du Québec	Eau	Égout	Vidange	Total
		0,80 / 0,70	0,03/0,01	0,03/0,02	0,09/0,08				
2023	89 400$	715,20$	26,82	26,82	80,46	322,00	25,00	126,00	1 322,30$
2024	109 400$	765,80$	10,94	21,88	87,52	322,00	25,00	126,00	1 359,14$

Quant aux tarifs pour se voir dispenser les services d'aqueduc ou d'égout, ils demeurent les mêmes pour les résidents du secteur « Village de St-Just ». Il y a une diminution pour ceux du secteur « Daaquam » dû aux emprunts qui sont terminés. Pour ce qui est des tarifs annuels de compensation relatifs au service de cueillette, de transport et d'enfouissement des ordures ménagères, exigés et prélevés en 2024, il n'y a aucun changement.

Bien que la MRC de Montmagny ne procède pas en 2024, au vidange des fosses septiques situées sur notre territoire, sur le compte de taxes annuels des contribuables non desservis par un réseau d'égout, la même tarification que l'an passé sera imposé pour acquitter les coûts réels de ce service.

TAUX DE TAXES ET TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

	2024	**2023**	**2022**
Taux de la taxe foncière générale	0,70	0,80	0,80
Taux – service de la dette	0,01	0,03	0,03
Taux – service incendie	0,02	0,03	0,03
Taux – service Sûreté du Québec	0,08	0,09	0,09
TOTAL – Taux global de la taxe foncière :	0,81$	0,95$	0,95$
TARIFICATION – SERVICE D'AQUEDUC			
- Immeuble résidentiel	321,82	321,82	321,82
- Immeuble commercial – consommation élevée	426,73	426,76	426,76
- Immeuble commercial – consommation faible	335,00	335,00	335,00
TARIFICATION SECTEUR VILLAGE – SERVICE D'ÉGOUT			
- Immeuble résidentiel	25,00	25,00	25,00
- Immeuble commercial	27,00	27,00	27,00
TARIFICATION SECTEUR DAAQUAM – SERVICE D'ÉGOUT			
- Immeuble résidentiel	25,00	351,00	351,00
- Immeuble commercial	27,00	351,00	351,00
TARIFICATION – SERVICE DES ORDURES			
- Immeuble résidentiel	126,00	126,00	126,00
- Immeuble commercial – quantité élevée	257,00	257,00	257,00
- Immeuble commercial – quantité faible	200,00	200,00	200,00
- Immeuble saisonnier	65,00	65,00	65,00
- Immeuble agricole	74,00	74,00	74,00
TARIFICATION – SERVICE VIDANGE FOSSE SEPTIQUE			
- Immeuble résidentiel	139,00	139,00	90,00
- Immeuble saisonnier	70,00	70,00	45,00

Pour les contribuables dont le compte de taxes s'élève à plus de 300,00$, il sera toujours possible de l'acquitter en quatre (4) versements égaux.

N.B. La règlementation portant sur les taux de taxes et tarification pour services municipaux a été adopté officiellement le 15 janvier 2024.

MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ACTIVITÉS FINANCIÈRES
COMPARATIF – EXERCICES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2024

REVENUS	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**
TAXES	669 944	668 141
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	86 986	86 986
AUTRES REV. SOURCES LOCALES	53 844	85 643
TRANSFERTS	360 406	745 214
TOTAL DES REVENUS :	1 171 180	1 585 984
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	289 529	287 550
SÉCURITÉ PUBLIQUE	129 132	127 477
TRANSPORT	270 425	294 748
HYGIÈNE DU MILIEU	199 053	186 054
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	86 458	86 773
LOISIRS ET CULTURE	184 643	174 300
FRAIS DE FINANCEMENT	11 920	10 582
TOTAL DES DÉPENSES :	1 171 160	1 167 484
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	30 000	48 500
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT/ AFFECTATION SURPLUS	-29 980	370 000
TOTAL DES DÉPENSES ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :	1 171 180	1 585 984

Les totaux des revenus et dépenses de l'année dernière ainsi que de l'année 2024 sont reportés ici :

Année 2023	1 585 984$
Année 2024	1 171 180$

Comment s'explique l'écart de 414 804$ entre l'année 2023 et l'année 2024 ?

La baisse des revenus de l'année 2024 par rapport à ceux de 2023 s'explique principalement par une baisse des revenus de « transferts », attribuable aux Programmes de transfert de la taxe fédérale sur l'essence (TECQ) avec lequel différents projets sont réalisés et à la Péréquation.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations relativement aux prévisions budgétaires de votre Municipalité pour l'année 2024, vous n'avez qu'à nous joindre, au 244-3637, sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Nous espérons le tout à votre convenance et demeurons vos tous dévoués.

Les membres du Conseil municipal de Saint-Just-de-Bretenières

Les affaires Municipales…

LE DÉNEIGEMENT DE NOS ENTRÉES PRIVÉES
LES CENDRES DE POÊLE À BOIS ET LES SAPINS DE NOËL

La Municipalité désire vous sensibiliser qu'il n'est pas permis de prendre la neige de votre entrée privée et de l'accumuler dans le fossé ou accotement face à votre propriété. Aussi il est interdit de se départir des cendres de votre poêle à bois dans le fossé.

Vue que Noël est passé et que plusieurs d'entre vous avez un sapin naturel et veulent s'en départir, sachez qu'il n'est pas autorisé de l'apporter dans un rang ou tout autre endroit dans la municipalité en le laissant sur le bord de la route. Tous ces gestes sont passibles d'un constat d'infraction pour tout manquement au présent règlement, en plus des frais, une amende de 100$ à 1000$ peut vous être facturée.

Ci-joint un extrait du règlement sur les nuisances # 128-2018 :
Article 7: Le dépôt de matériaux ou objet, y compris de la terre, des rebuts ou matériaux d'excavation, des fumiers, de la neige ou de la glace dans les rues, allées, fossés, avenues, terrains publics, terrains privés, places publiques, pistes cyclables, de même qu'en bordure des dites rues, allées, fossés, avenues, terrains publics, terrains privés, places publiques, piste cyclable, constitue une nuisance au sens du présent règlement.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

****

La neige peut être une nuisance

La Municipalité a adopté un règlement en vue de contrôler des éléments pouvant constituer une nuisance. Il arrive que la neige soit considérée comme une nuisance.

À ce titre, l'article 15 dudit règlement fait état que :
« Le dépôt de neige dans les rues est interdit et constitue une nuisance au sens du présent règlement ». Par conséquent, lorsque vous effectuez le déneigement de votre entrée privée, vous devez prévoir un endroit pour disposer de la neige, **vous ne pouvez en aucun cas en disposer dans l'emprise des rues de la Municipalité.**

De même à l'article 14, on fait mention que :
« Tout amoncellement de neige placé ou toléré sur un terrain de manière à incommoder le voisinage ou à causer par sa présence un risque pour la sécurité de la population, constitue une nuisance au sens du présent règlement, à moins qu'il ne soit spécifiquement autorisé par règlement du Conseil ».

Il est à mentionner qu'en plus des frais, quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement portant sur les nuisances, commet une infraction et est passible d'une amende.

Vous comprendrez que le but poursuivi par l'adoption d'un tel règlement, est de faire en sorte que nous vivions tous en harmonie et que chacun respecte la propriété et les droits d'autrui.

****

Stationnement interdit

En vertu du règlement municipal # 49-99, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public **entre 23h00 et 7h00 du 01er novembre au 15 avril inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. En vertu de ce règlement, **il se peut que le véhicule stationné soit remorqué aux frais du propriétaire.**
Nous recherchons ainsi à assurer, **en tout temps**, le déneigement des routes, rangs et rues de la Municipalité pour votre sécurité.

Pour nos Aînés de St-Just…

Le Club de l'Âge d'Or vous invite…
Souper dansant

DIMANCHE LE 21 JANVIER 2024

À compter de 15 h :00 à la salle municipale de St-Just.
Musique : Charles et Diane

Prix : 15,00$
Nous vous attendons en grand nombre.

Bienvenue à tous!

Informations : Colette Poulin, Présidente : 418-244-3544

Ginette Toulouse, Secrétaire Trésorière : 418-244-3703

Les amis de l'entraide

PROCHAIN REPAS

Le 6 février 2024

PRIX DU REPAS :8.00$

Si vous voulez vous joindre à nous,
donnez votre nom au plus tard le dimanche à :

Marie-Paule Bolduc: 418-244-3887

Colette Poulin : 418-244-3544

Ginette Fortier: 418-244-3703

Hélène Labrie : 418-244-3652

Les affaires Municipales…

OUVERTURE DU DÉPÔT DES MATIÈRES DANGEREUSES

542 ROUTE 204 ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
TOUT PRÈS DES LIMITES DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET CELLE DU LAC-FRONTIÈRE

Prendre note que pour le mois de janvier, le site de dépôt des matières dangereuses sera ouvert les samedis, les **06 et 20 janvier 2024, de 9h00 à 11h00**, en vue de disposer des résidus domestiques dangereux, fer, peinture, matériel informatique, batteries et autres déchets.

Il n'est pas possible de disposer de résidus domestiques dangereux et/ou ferrailles, en dehors de cette période.
Étant donné que ce service est offert seulement aux personnes ayant une propriété à Saint-Just-de-Bretenières, le responsable pourrait vous demander une preuve de résidence.
On vous conseille donc d'avoir en votre possession votre permis de conduire (résidence permanente) ou votre compte de taxes (propriétaires de chalet).

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Collecte des ordures ménagères

Nous vous prions de prendre note de ce qui suit pour assurer le service de collecte des ordures ménagères.

Lorsque vous placez votre bac en bordure de la route, veuillez- vous assurer que les roues du bac soient vers votre maison. Idéalement, si vous possédez plus d'un bac, il faut garder un espace libre d'au moins 50 cm (20 pouces) ou l'équivalent d'un bac pour faciliter le soulèvement mécanique. Veuillez éviter de surcharger votre bac, en effet, le poids ne doit pas excéder 90 kg ou 200 livres, au-delà de ce poids, le bras mécanique ne pourra soulever votre bac. Des sacs à côté du bac ne seront pas ramassés. Conservez- les pour la prochaine collecte. La collecte des bacs se fait en alternance, une semaine les bacs verts (ordures) et la semaine qui suit les bacs bleus (recyclage), soyez donc informé que seul le bac prévu sera vidé.

Les excréments d'animaux doivent être mis au préalable dans un sac avant d'être déposés dans votre bac vert. Les cendres de votre système de chauffage ou de votre poêle à bois ne peuvent être ramassées lors de la cueillette des ordures ménagères (bacs verts). Il arrive que les cendres ne soient pas complètement éteintes et demeurent inflammables. Il est interdit de mettre les bombonnes de propane (petites ou grosses) dans votre bac vert car ceci constitue un très fort danger d'explosion. Le conducteur qui fait la collecte par la compaction du camion et l'employé du centre de transfert qui fait le transfert des matières résiduelles dans la remorque sont tous les deux très exposés au danger.

Si la collecte des ordures n'a pas été effectuée aux heures habituelles, en raison d'une tempête, de froid intense ou d'un bris mécanique du camion, nous vous prions de :

- Laisser votre bac en bordure de la route, il sera ramassé dès que possible, la plupart du temps dans les 24 heures qui suivent;
- Dans le cas où on annonce une tempête de neige pour le jour de la collecte, mettre malgré tout votre bac en bordure de la route.

Les affaires Municipales…

Activités de la patinoire et de ski de fond

Relativement à l'horaire de la patinoire pour la saison 2023-2024, il sera possible de patiner tous les soirs de la semaine (du lundi au dimanche inclusivement) de 18h :00 à 19 h :00 et de jouer au hockey de 19h :00 à 20h :30. De plus, les samedis et dimanches, la patinoire sera accessible à compter de 10h :00. Prenez note que cet horaire peut être modifié afin de répondre davantage à la demande des usagers. N'hésitez pas à nous en faire part.

Nous rappelons aux parents que comme par les années passées, aucune surveillance ne sera assurée à la patinoire. En effet, l'éclairage des lieux sera programmé pour s'ouvrir exclusivement aux heures d'ouverture.

Le port du casque protecteur pour les jeunes enfants est fortement recommandé d'autant plus si l'enfant en est à ses premières expériences de patinage. Le port du casque protecteur est obligatoire pour les joueurs de hockey de tout âge.

Dès que la température le permettra, il vous sera possible de faire du ski de fond dans les sentiers aménagés pour ce faire et ce, tout à fait gratuitement. Vous pouvez accéder à l'entrée des pistes au bout de la rue de la Salle sur le côté du garage municipal et laisser votre voiture sur le stationnement de l'édifice municipal.

Bonne saison hivernale, profitez bien des activités qui vous sont proposées!

Envoi des comptes de taxes par courriel – ça vous intéresse?

Depuis 2020, il est possible de vous acheminer votre compte de taxes par courriel. Si vous êtes intéressé, vous devez vous inscrire à l'envoi par courriel. Pour ce faire, nous vous prions de nous joindre pour nous préciser votre adresse courriel soit par téléphone au (418)244-3637, par courriel au info@saintjustdebretenieres.com ou autrement. Il nous fera plaisir de répondre à vos attentes. Nous espérons que cette façon de faire vous plaira.

Recensement des chiens

Comme vous le savez, la Municipalité possède un règlement régissant la possession des chiens sur son territoire et ce, notamment en vue d'assurer la protection du public et d'identifier votre chien dans le cas où par exemple, celui-ci serait retrouvé errant dans la Municipalité.

Au début de l'année 2024, l'Officier municipal adjoint procèdera au recensement des chiens. À ce titre, une licence vous a été remise pour la garde de votre ou vos chiens, valide à vie. Dans le cas de perte ou détérioration de la médaille, les propriétaires devront payer les coûts rattachés à l'acquisition d'une nouvelle licence.

Nous tenons à vous aviser que nous considérons les informations que vous nous avez transmises en 2023 toujours d'actualité pour l'année 2024. **Par conséquent, les propriétaires de chien doivent aviser la Municipalité de tout changement quant à la possession de leur animal. De même, les nouveaux propriétaires de chien sont priés d'en informer la Municipalité au 244-3637 ou par courriel : info@saintjustdebretenieres.com.**

Merci de votre collaboration.

Les affaires Municipales…

Calendrier séances du conseil 2024

Le calendrier ci-après liste les dates de chacune des séances ordinaires du Conseil municipal pour **2024,** qui se tiendront en majorité, le **lundi** et qui débuteront à **19h :00** :

15 janvier	08 juillet
05 février	12 août
11 mars	09 septembre (mardi)
02 avril	07octobre (mardi)
06 mai	04 novembre
03 juin	02 décembre

Quant au lieu où se tiendront lesdites séances du Conseil, il est situé au 205, rue Principale, au sous-sol du bureau municipal, dans la salle du Conseil.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à y assister.

****

IMPORTANT...IMPORTANT...IMPORTANT…

À tous ceux et celles qui désirent faire paraître : annonces, articles divers dans le journal local.

Nous vous communiquons les dates limites, pour l'année 2024, que vous devez respecter pour nous faire parvenir vos documents afin que nous puissions les insérer dans l'édition du mois désiré.

ÉDITION	DATE LIMITE	ÉDITION	DATE LIMITE
Janvier :	15 décembre 2024	Août :	Pas de journal
Février :	26 janvier 2024	Septembre :	23 août 2024
Mars :	23 février 2024	Octobre :	20 septembre 2024
Avril :	22 mars 2024	Novembre :	25 octobre 2024
Mai :	19 avril 2024	Décembre :	22 novembre 2024
Juin :	24 mai 2024	Janvier 2025 :	20 décembre 2024
Juillet :	21 juin 2024		

FÉLICITATIONS !

CERTIFICATS-CADEAUX INCLUS DANS LE JOURNAL DE DÉCEMBRE 2023

VOICI LES GAGNANTS

Marché J.R. Inc Josée Bolduc
Quincaillerie MAS Normand Tanguay

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES !

Les certificats-cadeaux n'ont pas tous été réclamés. Vous avez jusqu'au 26 janvier 2024 pour le faire. Alors si ce n'est pas déjà fait nous vous invitons à vérifier, dans l'édition de décembre 2023 de votre journal, si vous n'êtes pas un heureux gagnant d'un certificat-cadeau.

Nouvelle destination pour les motoneigistes et les randonneurs

Ouverture d’un café-relais au Bistreau d'érable situé à Sainte-Lucie-de-Beauregard

La MRC de Montmagny est heureuse d'annoncer l'ouverture d’un café-relais au Bistreau d'érable, une destination incontournable pour les motoneigistes, les randonneurs et tous les amoureux de la nature. Ce café-relais unique, situé dans le magnifique Parc des Appalaches, est ouvert depuis le 5 janvier dernier et accueille chaleureusement la clientèle locale et touristique.

Situé à seulement 1 kilomètre du sentier 55, une artère principale pour les amateurs de motoneige, le café-relais du Bistreau d'érable devient rapidement une destination de choix pour les passionnés de plein air. Les visiteurs peuvent profiter de cet endroit accueillant du vendredi au dimanche, de 9 h à 16 h, pour déguster des repas faits maison à partir de produits locaux. Le menu comprend des déjeuners, des dîners, des cafés, des gourmandises et même des cocktails et des boissons alcoolisées. Un endroit à visiter sans faute pour ceux qui souhaitent se détendre après une journée bien remplie.

Par ailleurs, le café propose le wifi gratuit pour rester connecté, un espace extérieur pour les feux de camp, une boutique de produits de l'érable pour déguster sur place ou à la maison, un grand stationnement pour les motoneiges situé devant la cabane pour stationner en toute sécurité les motoneiges et le tout dans une ambiance chaleureuse.

Le café-relais Bistreau d'érable est le fruit de la vision des propriétaires, Jérôme et Noémie, qui ont souhaité combler un besoin de la région en développant cette formule café, accessible en dehors de la saison des sucres. « Nous sommes fiers d'offrir un lieu de rassemblement et de détente au cœur du Parc des Appalaches, réputé pour ses sentiers de randonnée pittoresques, ses montagnes à escalader et ses sentiers de motoneige enchanteurs, » de mentionner la co-propriétaire Noémie Gautreau-Régnier.

Pour de plus amples informations sur le café, veuillez communiquer au 418 223-3832 ou par courriel au bistreauderable@hotmail.com

MRC de Montmagny

Le Bistreau d'érable

La Féérie de Noël…

Le Comité de la Fête de Noël tient à remercier tous les commanditaires qui avec leur apport financier, ont permis d'offrir la Fête de Noël aux enfants de notre Municipalité.

Merci à tous ceux et celles qui nous ont aidé de près ou de loin, à l'organisation et à la tenue de l'activité, le 17 décembre 2023.

MERCI DE VOTRE GRANDE GÉNÉROSITÉ

Arbotek	Garage Simon Lagrange
Bois Daaquam	Jean-Paul et Roger Bolduc
Casse-croûte chez Mike	Les Amis de l'Entraide
Cercle des Fermières	Municipalité de St-Just
Club de l'Âge d'or	Pat Foresterie
Daniel L'Heureux	Restaurant Au Bois d'or
Fabrique St-Just	Veaucherie Audet-Bolduc

Bernadette Tanguay, Présidente du Comité de la Fête de Noël 2023
Jacinthe Laverdière, Secrétaire du Comité de la Fête de Noël 2023

****

Paniers de Noël 2023

Le 02 décembre dernier, à l'occasion des Fêtes, des bénévoles des Clubs de l'Âge d'or, Cercle des fermières et du Service Incendie de Saint-Just-de-Bretenières tenaient une journée de collecte de denrées alimentaires et de dons, dans le cadre de la Campagne des panières de Noël, édition 2023

Le Municipalité et le Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny sont extrêmement reconnaissants du travail accompli par les bénévoles du Club de l'Âge d'Or, du Cercle des Fermières et du Service d'Incendie qui ont fait une réelle différence dans la vie de familles défavorisées de notre région.

En plus de la collecte de denrées non périssables, ils ont amassé une somme totale de : **641.45**$ en dons et en vente de hot-dogs.

Nous sommes touchés année après année par la très grande générosité des gens. Nos remerciements à tous ceux qui ont contribué de différentes façons à cette cause, que ce soit à titre de généreux donateurs, commanditaires et bénévoles.

Merci pour votre implication et toute notre gratitude aux membres de Club de l'Âge d'Or, Cercle des Fermières et Service Incendie, grâce à vous des familles de notre milieu passeront un meilleur temps des Fêtes !

La Municipalité est fière de pouvoir compter sur des gens aussi dynamiques dans son milieu qui ont à cœur le bien-être de la population, merci à vous qui avez cette année à cette collecte.

TCA
TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ
DE LA MRC DE MONTMAGNY

POUR TOUS LES CITOYENS DU SUD DE LA MRC

Transport porte à porte sur demande

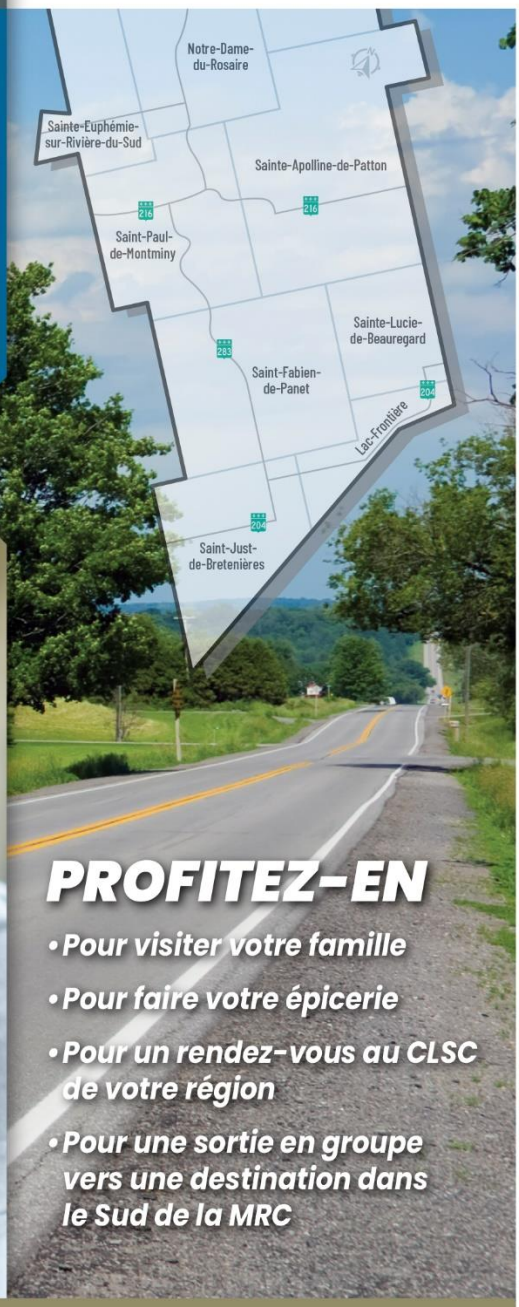

PROFITEZ-EN

- *Pour visiter votre famille*
- *Pour faire votre épicerie*
- *Pour un rendez-vous au CLSC de votre région*
- *Pour une sortie en groupe vers une destination dans le Sud de la MRC*

CE PROGRAMME SE TERMINE À LA MI-MARS 2024

RÉSERVATION
418 248-0445, poste 1
avant 15 h la veille de la sortie

5$ Aller-retour entre deux des huit municipalités du Sud
GRATUIT pour les activités de groupe

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif régional - Municipalités amies des Aînés (MADA).

Une bibliothèque près de chez vous…

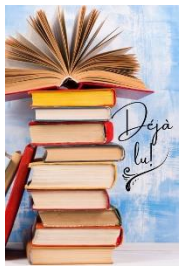

Pour vous, une bibliothèque, accessible à tous et sans coût pour l'usager !
Sur place, des livres pour tous les goûts et une « section jeunesse » composée de livres au goût du jour.

Voici les nouveautés et suggestions du mois de Janvier 2024

TITRE	AUTEUR	GENRE
Le bureau des affaires occultes T.3	Éric Fouassier	Roman
La cabane à sucre des Rivard T 2	Mario Hade	Romans d'époque
Salut Salut! : Jean Lapierre un homme du peuple	Préface de Paul Laroque	Biographie
Les dragouilles T.14	Karine Gottot Maxim Cyr	Roman Jeunesse
Studio dance T.4	Béka et Crip	Bande dessinée
Pour les enfants, plusieurs belles suggestions de livres !		

Bonne lecture ! Josée et Jacinthe

Voici les dates d'ouverture pour le mois de Janvier 2024

JOUR	DATES
MARDI – APRÈS-MIDI	16 et 30 Janvier 2024 de 14h :00 à 15h :00
MERCREDI – SOIR	10 et 24 Janvier 2024 de 18h :30 à 19h :15

****

MENU DE LA POPOTE

SECTEUR SUD:

ST-FABIEN / ST-JUST
STE-LUCIE / LAC-FRONTIÈRE

10 janvier:
Soupe du jour
Côtelettes de porc en sauce, pomme de terre à l'oignon avec légumes
Barre aux fraises

24 janvier:
Soupe du jour
Pain de viande, purée de pomme de terre et légumes
Gâteau pouding chocolat

Pour inscriptions :
418-469-3988

Centre d'Entraide Familiale
DE LA MRC DE MONTMAGNY

Paiement par virement Interac disponible
Appelez-nous pour plus d'informations

Les habitations Saint-Just de Bretenières

LOGEMENT À LOUER

NOUS AVONS 3 BEAUX LOGEMENTS À LOUER AUX HABITATIONS!

Venez vivre en toute quiétude au cœur de notre village.

Plusieurs services disponibles :

- Entretien ménager
- Aide aux soins
- Repas
- Garde de nuit

Appelez-nous pour plus d'informations!

418-244-3860 Céline Guillemette

418-244-3547 France Vocal

Le Cercle des Fermières de St-Just…

Lors de notre souper du 9 décembre, nous avons fait les tirages suivants et voici la liste des gagnants :

La catalogne: Luc Desrochers La laize: Carolanne Maheux

La Jetée: Lyne Bernard Le panier de provision: Jean-Yves Corriveau

La toile: François Vachon Le bonhomme de neige: Jonathan Cochon

Félicitations aux gagnants et merci à vous tous pour votre participation.

Tirage pour les travaux : Gisèle Aubin et l'artisane: Liette Tanguay

Il y a eu aussi plusieurs prix de présence distribués.

Prochaine réunion date à confirmer à 13 hrs 30 au local des Fermières situé au sous-sol du 250 Principale.

Les membres du Cercle des Fermières de SAINT-JUST vous souhaite une BONNE ET HEUREUSE ANNÉE à vous toutes et tous.

Invitation à toutes celles qui seraient intéressées à devenir membre du Cercle des Fermières.
Prendre les informations auprès de : Bernadette Tanguay : 418-244-3267
****

ACTIVITÉ DE NOËL AU FABLAB

La Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières tient à remercier le Cercle des Fermières d'avoir accompagné les gens qui ont participé à l'activité de Noël (Fabrication de votre bonhomme de neige) qui s'est tenue au Fablab le 13 décembre dernier.

En effet, plus d'une dizaine de personnes ont pu confectionner leur bonhomme ou autres bricolages avec l'aide des membres du Cercle des Fermières.

Si vous aussi vous êtes intéressé à participer à une activité qui aura lieu au Fablab, restez à l'affût des informations grâce à notre page Facebook, site internet et notre journal La Sarracénie.

École Internationale de Musique Montmagny

Antenne musicale Saint-Fabien-de-Panet

SESSION HIVER-PRINTEMPS 2024

PRÉINSCRIPTIONS : 18 AU 22 DÉCEMBRE

INSCRIPTIONS : 8 AU 12 JANVIER

Les mardis en après-midi et en soirée

DURÉE : 10 COURS

DÉBUT DE LA SESSION : 20 FÉVRIER

Cours individuels offerts
(30 min – 45 min – 60 min)

GUITARE et PIANO

Les cours ont lieu à la salle communautaire de Saint-Fabien

213, rue de la Salle

20% de rabais
pour les résidents de Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Just-de-Bretenières.

418-248-7927 p.6

ecoledemusique@accordeonmontmagny.com

@EcoleMusiqueMontmagny

CARREFOUR MONDIAL DE L'Accordéon

MRC de Montmagny

Québec

La Fabrique vous informe…

Horaire des messes de janvier 2024

1er janvier	Lundi	9 h 00	Saint-Fabien	Habitations Panet
7 janvier	Dimanche	11 h	Lac-Frontière	L'Ôtel (église)
10 janvier	Mercredi	14 h 00	Saint-Fabien	Local des Fermières
11 janvier	**Jeudi**	**9 h**	**Saint-Just**	**Chapelet (sous-sol de l'église)**
14 janvier	Dimanche	10 h 30	Sainte-Lucie	À l'église
15 janvier	**Lundi**	**19 h**	**Saint-Just**	**Sous-sol de l'église**
16 janvier	**Mardi**	**13 h**	**Saint-Just**	**Villa des Sages**
17 janvier	**Mercredi**	**13 h**	**Saint-Just**	**Heure d'adoration (s-sol de l'église)**
21 janvier	**Dimanche**	**10 h 30**	**Saint-Just**	**À l'église**
25 janvier	Jeudi	14 h	Saint-Fabien	CHSLD
28 janvier	Dimanche	10h30	Saint-Fabien	À l'église

* *Horaire sujet à changement……*
Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial *

Bénéfice net du souper du chasseur

Le bénéfice net du souper du chasseur du 2 décembre dernier est **de 1 961.74 $.** Nous tenons à remercier Hélène et son équipe qui ont préparé le repas bénévolement. Merci à vous cher public de votre participation et un grand merci à tous les bénévoles qui y ont travaillés.

Brunch de la St-Valentin
Au profit de la Fabrique de St-Just-de-Bretenières

À la salle municipale de St-Just
Dimanche le 11 ou le 18 février 2024

LA DATE VOUS SERA SPÉCIFIÉE DANS LE JOURNAL DE FÉVRIER

De 10H :00 à 13H :00
20$/adulte
(150 cartes/adultes disponibles)

10$ POUR LES ENFANTS DE 6 À 12 ANS
et gratuit pour les 5 ans et moins

Les cartes seront disponibles à compter du 8 janvier 2024, auprès des marguilliers et au bureau de la Fabrique de St-Just.
Pour infos : Fabrique : 418 244-3610, Josée Turgeon : 244-3487

LOTERIE FABRIQUE : tirage moitié-moitié

Au profit de la Fabrique
de St-Just-de-Bretenières

Numéro de licence de tirage : 432025-1

Comme l'an passé, il y aura un maximum de 400 billets mis en vente au coût de 20$ et le montant des 10 tirages seront de 400.00 $

La vente de billets débutera le 1er février et se terminera le 28 avril. Les tirages seront faits hebdomadairement, tous les vendredis, à l'église à 11h. Le premier aura lieu le 3 mai et le dernier aura lieu i le 5 juillet 2024.

Ce qui est intéressant, même si vous gagnez nous remettrons votre nom dans le baril.

Les billets seront disponibles auprès de vos marguilliers ou au bureau de la Fabrique :

Fabrique : 418 244-3610

Josée Turgeon : 418 244-3487

Marjolaine Corriveau : 418 244-3543

Corine Labrecque : 418 244-3424

Josée Bolduc 418 244-3717

Alain Vachon : 418 244-3674

Laval Vallières : 418 244-3851

Guylaine Jean : 418 244-3682

Nous vous remercions de votre participation et de votre encouragement habituel!

Tous ensembles!

Pour la survie de votre église!

BONNE CHANCE À TOUS!

Les affaires Municipales…

911 *Service incendie gratuit*

La Municipalité ainsi que le service incendie de Saint-Just désirent aviser la population qu'il ne faut pas hésiter à faire le 911 pour obtenir les services de la brigade incendie lorsqu'un feu se déclare. En effet, comme vous le savez, dans une situation d'urgence, les minutes comptent. Plus le service incendie est avisé tôt, plus on minimise les dommages. Nous tenons également à vous informer que le seul numéro à joindre en cas d'urgence est le 911. La personne qui vous répondra, sera en mesure de vous aider adéquatement.

Le service 911 est un service d'urgence avec aucun frais d'appel et les services dispensés par votre brigade incendie sont également gratuits.

* Prenez note que certains frais peuvent être chargés par la Municipalité si le service incendie se déplace pour un feu de véhicule d'un non-résident de St-Just ou dans le cas où il y a perte de contrôle d'un feu en plein air.
Malgré cela, il ne faut pas hésiter à faire le 911, on peut ainsi éviter des pertes de vie et des pertes matérielles.

****

PROPOSEZ VOS PHOTOS!

Des photos de Saint-Just sont publiées en couverture de notre page Facebook!

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos plus belles photos qui illustrent les attraits et paysages de notre village, ses citoyens et leur quotidien, les évènements marquants, etc.

Bref envoyez-nous vos plus belles photos accompagnées d'une courte description, par courriel :info@saintjustdebretenieres.com ou directement sur notre page Facebook.

Et aussi, n'oubliez pas :

- Aimer et partager notre page Facebook
- Inviter vos amis de Saint-Just-de-Bretenières et ailleurs à aimer notre page Facebook

Note : En soumettant une photo, l'auteur consent à céder ses droits à la municipalité pour toute publication. Les photos montrant des enfants de moins de 18 ans nécessitent l'autorisation écrite des parents (ou tuteurs), sauf si ces photos sont publiées par les parents (ou tuteurs) eux-mêmes.

Pour plus de détails, contactez-nous par courriel ou par téléphone : 418-244-3637

MRC de Montmagny
CLD COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Présence du CLD

Janvier 2024

www.cldmontmagny.com 5000$ Offert aux travailleurs manufacturiers admissibles. Informez-vous! CLD

Un agent pourra se rendre à Saint-Just-de-Bretenières sur rendez-vous.
Pour obtenir plus d'information ou prendre un rendez-vous,
vous pouvez contacter le CLD de la MRC de Montmagny.
Pour le développement économique, joindre Mme Martine Leullier Poste 240
Tél. : 418-248-5985 Télec. :418-248-9334
Courriel : cld@montmagny.com

La Sureté du Québec vous informe…

Arnaque au compte bancaire

On vous offre une « solution facile » pour gagner de l'argent? Faites preuve de prudence et de vigilance : l'argent facile, ça peut devenir compliqué. La Division des enquêtes sur les crimes économiques de la Sûreté du Québec tient à mettre en garde les jeunes et leurs parents contre un stratagème où un fraudeur initie un contact avec sa jeune victime sur les médias sociaux, afin de lui faire miroiter la possibilité de gagner un montant d'argent très facilement.

Le fraudeur :

- explique à la victime qu'elle n'a qu'à lui « prêter son compte bancaire » en vue d'une transaction, et ce, en échange d'une compensation financière.
- convainc la victime de lui transmettre ses informations bancaires, ses coordonnées personnelles et de lui remettre sa carte de débit.
- procède à un dépôt au compte de la victime (ex. virement ou photo de chèque).
- se rend au domicile de la victime pour récupérer sa carte de débit et tenter un retrait au guichet automatique. Lorsque le retrait s'avère infructueux, la victime reçoit des menaces du fraudeur. Un jeune qui participe à cette fraude verra son dossier entaché auprès de l'institution financière pour usage frauduleux d'un compte bancaire. La Sûreté du Québec réitère l'importance de se méfier de toute « offre facile » pour gagner de l'argent. Soyez vigilant, c'est une arnaque.
- Ne prêtez jamais votre carte de débit ni ne divulguez vos informations bancaires (NIP).

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Service de police local ou Sûreté du Québec : 911 *Municipalités non desservies par le 911: composer le 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ϖ Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.

c.a.r.e.
Centre d'aide et de recherche d'emploi
MONTMAGNY - L'ISLET

- Recherche d'emploi
- Orientation de carrière
- Coaching de carrière
- Service de placement

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli

418 248-9559 1 877 337-9559

lecare.ca

Réflexion…

Ayant crié d'une voix forte, Jésus dit : Père ! entre tes mains je remets mon esprit. Ayant dit cela, il expira. Luc 23. 46

Le centurion qui était là en face de lui, voyant qu'il avait expiré en criant ainsi, dit : Véritablement, cet homme était Fils de Dieu. Marc 15. 39

Les 7 paroles de la croix
Père ! entre tes mains…

Avant d'expirer, Jésus crie d'une voix forte. Pourtant, la mort d'un crucifié survient par lente asphyxie, et il ne peut plus parler. Ce grand cri prouve que ce n'est pas la crucifixion qui a causé la mort de Jésus. Jésus donne sa vie de lui-même, librement, une fois son œuvre accomplie.

En assistant à la scène, l'officier romain est stupéfait. Il comprend que Jésus n'est pas un crucifié ordinaire. Pilate aussi s'étonne en apprenant que Jésus est déjà mort.

Jésus crie, puis remet son esprit à Dieu son Père. C'est un acte de puissance divine, car aucun homme n'a le pouvoir de détacher son esprit de son corps pour le remettre à Dieu. Le Fils de Dieu rend le dernier soupir, de sa propre décision, souverainement. Il accomplit ainsi ce qu'il avait dit : "Personne ne me l'ôte (ma vie), mais moi je la laisse de moi-même ; j'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai le pouvoir de la reprendre : j'ai reçu ce commandement de mon Père" (Jean 10. 18).

Personne n'a touché à la vie de Jésus. Il a donné sa vie lui-même, par amour pour chacun de ceux qu'il venait sauver, et par amour pour son Père (Jean 14. 31).

Ces derniers mots du Sauveur nous apprennent aussi que la mort, et Satan qui en avait le pouvoir, sont vaincus. Jésus, grand vainqueur, entre dans la mort et ressuscitera le troisième jour. Tous ceux qui croient en lui ressusciteront à sa prochaine venue (1 Thessaloniciens 4. 16).

Cette ultime prière couronne la vie de Jésus, homme parfait, soumis et obéissant à son Père… Quel exemple pour chacun de nous !

Église Chrétienne Évangélique
Adresse : 130, Route 204, St-Just
Téléphone : (418) 244-3010
Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-3740
Personne ressource : Michel Ferland (418)249-4601

Site Web: http://www.eglisechretiennestjust.net

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple demande de votre part.

Nos Commanditaires

AU BOIS D'OR
Restaurant-Bar-Motels-Station-Service
Service de traiteur et autres
399, route 204 - St-Just G0R 3H0
Tél: (418) 244-3669 /
Station-service et Fax: (418) 244-3669

QUINCAILLERIE M-A S.INC
Marc-André et Sylvain Bolduc, Propriétaires
172 rue Principale St-Just-de-Bretenières QC G0R 3H0
Tél: (418) 244-3554 Fax: (418) 244-3555

Matériaux. Plomberie. Peinture.
Électricité. Livraison

LES AMIS DE L'ENTRAIDE
Marie-Paule Bolduc, Présidente
Tél: 244- 3887
Colette Poulin, Secrétaire
Tél: (418) 244-3544

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-JUST
Colette Poulin, Présidente
Tél : (418) 244-3544
Ginette Fortier, Trésorière
Tél: (418) 244-3703

Annie-Mô
Annie Mathieu, Propriétaire
415 Route 204, St-Just-de-Bretenières
Vente de nourriture pour animaux domestiques
Vente de chiens
Tél :418-244-3009

Desjardins
Caisse des Etchemins
Centre de services de Lac-Etchemin
1568- R, Route 277
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
418 625-3741 1 888 325-3741
Télécopieur : 418 625-3743

BLEU & BON
Marie-Ève Vachon, Directrice des ventes
6 rue des Moulins St-Just G0R 3H0
marie-eve@bleuetbon.com
Bleuetbon.com
Tél : 418-244-3020
Cellulaire : 581-888-8590

MAC CONSTRUCTION
Alex Corriveau, Propriétaire
Entrepreneur général
Commercial, résidentiel, industriel
146 Rue Principale Ste-Justine G0R 1Y0
Bureau: (418) 383-5500 Fax : (418) 383-5503
Cellulaire : 418-313-8032
mac@sogetel.net

ÉGLISE CHRÉTIENNE ÉVANGÉLIQUE

130 Route 204
St-Just-de-Bretenières
G0R 3H0
Tél : (418) 244-3010
http://www.eglisechretiennestjust.net

JEANNINE LECOURS
Massothérapeute (Membre ATMDL, ANQ)
28, rue Dubois St-Just G0R 3H0
Kinésithérapie, Neuro-Énergétique, Nerf sciatique
Massage thérapeutique Maux de dos
Tél : (418) 244-3265

Le Bistreau d'érable
Produits d'érable
Cabane à sucre familiale
Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier
50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0
418 223-3832 bistreauderable.com bistreauderable@hotmail.com

BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA · BERNARDGENEREUX.CA · 1-855-881-9876

Nos Commanditaires

BOIS DAAQUAM INC.

370, route 204 – C.P 100
St-Just (Québec) G0R 3H0

Tél: (418) 244-3601 / Téléc. : (418) 244-3556

SCIERIE ARBOTEK INC.

Mario Legros, Président
46, route des Moulins St-Just

Tél: (418) 244-3691
Télec: (418) 244-3439

JEAN-PAUL ET ROGER BOLDUC INC.

Entrepreneur en construction
Résidentiel et commercial

Tél: (418) 244-3266 / Téléc. : (418) 244-3645
Cellulaire: (418) 625-9495

DAMES FERMIÈRES DE ST-JUST

Bernadette Tanguay, Présidente
418-244-3267
Colette Poulin, Secrétaire

Tél: (418) 244-3544

LA FABRIQUE DE ST-JUST

210-B Principale
St-Just-de-Bretenières
G0R 3H0
Tél :(418)244-3610

LA VILLA DES SAGES

2 Rue des Moulins St-Just G0R 3H0
La tranquilité de l'esprit
Johanne Ferland , Propriétaire
Tél : (418) 244-3665 (418)245-3536

TRANSPORT AOJ ROY

Transport Scolaire/Déneigement
Sébastien Roy, Propriétaire
242, Rue Principale St-Just-de-Bretenières

Tél:418-244-3778 Cellulaire : 418-291-2724

transportaojroy@hotmail.com

GARAGE SIMON LAGRANGE

Mécanique générale et petits moteurs
Lave-auto
243, rue Principale, St-Just G0R 3H0
Tél. : (418) 244-3859 Fax : (418) 244-3852
garagesimonlagrange@sogetel.net

LNTP NOTAIRES INC.

Patrice NADEAU, Caroline POULIOT
Nathalie LAFONTAINE & Audrey BÉDARD
Notaires et conseillers juridiques
135-8, rue Principale, Ste-Justine (Qc) G0R 1Y0
Tél : (418) 383-5051 Télec : (418) 383-5050
www.lntpnotaires.com

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

Cessionnaire de Me Francine Baillargeon, Notaire

Me SABRINA LAMONTAGNE
1574, route 277, Suite B,
Lac-Etchemin QC
G0R 1S0
Téléphone: (418) 625-5657 Télécopieur: (418) 625-5659
s.lamontagne@notarius.net

PAT FORESTERIE

Excavation résidentielle & commerciale
Service de tamisage terre et gravier
Installation septique
Chemins forestiers
238 Rue Principale, St-Just. G0R 3H0

Tél : (418) 244-3217 Cell : 418-249-8666

D.L.S. Soudure inc.

GÉNÉRATRICE • ALUMINIUM • STAINLESS • ETC.

Daniel Lamontagne
365 B, route 204
St-Just-de-Bretenières (Québec) G0R 3H0
Cell. : 581-764-8285

VOTRE CALENDRIER À CONSERVER…

Janvier 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6 Ouverture du dépôt des matières dangereuses 9h:00 à 11 h:00
7	8	9 POPOTE	10	11	12	13
14	15 Messe	16 Messe	17	18	19	20 Ouverture du dépôt des matières dangereuses 9h:00 à 11 h:00
21 Messe **Souper dansant de l'Âge D'Or**	22	23	24	25	26 **Date de tombée du journal**	27
28	29	30	31	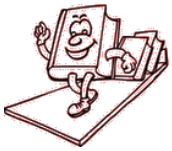 ⬅Bibliothèque Mardi 14 h :00 à 15h :00 Mercredi 18h :30 à 19h :15		

⬅Réunion du conseil

⬅Cueillette des matières recyclables

⬅Cueillette des ordures

Santé-Forme

⬅ EN SEMAINE, DU LUNDI AU VENDREDI INCLUSIVEMENT, SUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE OUVERTURE DE 12H00 (MIDI) À 7H00 LE LENDEMAIN MATIN ET SUR 24H HEURES LES FINS DE SEMAINE.

⬅Réunion des Fermières